



Spécial Sécurité et Finances Municipales

Juin 2006

N° 9



Editorial du Maire



Loin de l'agitation politique ambiante, je poursuis avec mon équipe le travail engagé en 2001. Tous les projets destinés à remettre à niveau les équipements de notre ville aboutiront, dans

des conditions financières maîtrisées et planifiées.

La sécurité figurait au premier rang des priorités : sécurité des biens et des personnes contre la délinquance bien sûr, mais aussi sécurité routière sur notre commune. Un travail énorme a été effectué dans ce domaine afin de faire de La Roche-sur-Foron une ville sûre et paisible.

- Des aménagements routiers ont été réalisés afin de sécuriser les carrefours, les routes sans trottoirs et les lieux fréquentés par les enfants, notamment pour le ramassage scolaire.
- Des moyens importants ont été affectés à la police municipale, renforcée et réorganisée.
- Une concertation et une coordination ont été mises en place avec la gendarmerie, les services sociaux et les établissements scolaires pour traiter les problèmes de façon rapide et efficace.

- Le travail de prévention a été renforcé auprès des jeunes grâce aux éducateurs municipaux.
- Des réhabilitations de quartiers sont en cours, afin d'assurer à tous les habitants de notre ville un habitat décent et prévenir la constitution de ghettos.

Les résultats sont là, et je vous invite à les découvrir dans ce fascicule. Notre ville a connu une très forte baisse de la délinquance et celle-ci est aujourd'hui extrêmement faible. Chacun peut se déplacer en sécurité dans notre ville, de jour comme de nuit. La politique menée depuis cinq ans dans ce domaine a donc prouvé son efficacité et sera bien sûr poursuivie.

Enfin, notre ville est aujourd'hui reconnue comme une des plus dynamiques du département dans de nombreux domaines : culturel, touristique, commercial, sportif, de services auprès de toutes les générations. Cette vitalité que nous avons développée, je m'engage avec fermeté et détermination à la maintenir et à l'accroître, tout en préservant une qualité de vie qui nous est chère à tous.

Michel THABUIS
Maire de La Roche-sur-Foron

Sécurité : le bilan de 5 années

La **sécurité des biens et des personnes** est un élément essentiel de la **qualité de vie**, elle constitue également un **droit pour nos concitoyens**, « elle est la première des libertés ». La notion de sécurité ne doit toutefois pas se restreindre à la seule **délinquance de droit commun**. La **sécurité routière** est un domaine tout aussi important par la gravité des risques (blessures graves, handicaps, décès) que par leur fréquence. Nous devons garder en mémoire que la route tue et blesse davantage que les agressions.

Dans ce domaine, la loi reconnaît aux maires de nombreuses responsabilités et, dès 2001, la nouvelle municipalité a fait de la sécurité, sous toutes ses formes, **une de ses priorités**.

Une politique ambitieuse a été définie et appliquée avec constance tout au long des cinq années écoulées. Elle a permis d'accroître les moyens d'intervention de la police municipale et d'améliorer son efficacité. Aujourd'hui, en matière de délinquance, La Roche est **une ville sûre**.

Sur qui repose la sécurité dans notre ville

Sur deux services :

- la brigade de gendarmerie de La Roche-sur-Foron, sous l'autorité de l'Etat
- la police municipale, dépendant du maire.

Ces deux corps ont chacun leurs missions et leurs compétences. La municipalité est intervenue au niveau des deux structures afin d'assurer une coordination efficace et celles-ci collaborent étroitement dans leur pratique quotidienne.

Une police municipale mieux équipée

La police municipale a été dotée de nouveaux locaux (rue de Silence), d'un véhicule adapté, d'informatique, de moyens de communication modernes, d'un cinémomètre pour contrôler la vitesse des véhicules.

Une police municipale plus nombreuse

Un quatrième agent a été recruté en 2004. L'**effectif de 4 personnes** a permis d'accroître très fortement la présence des personnels sur le terrain car de nombreuses missions exigent la présence simultanée de deux policiers.

Une police aux compétences accrues

La signature d'une convention de sécurité mairie/gendarmerie a permis **d'élargir les compétences de la police municipale**. Les lois récentes ont par ailleurs accru son domaine d'intervention en l'autorisant à sanctionner les infractions au code de la route (vitesse, ceinture, alcool). Enfin, la police municipale a été armée, c'était la condition nécessaire pour effectuer des patrouilles de nuit.

Une police municipale aux tâches clairement définies

Un travail de recensement a été effectué afin de **définir clairement quels étaient les besoins** en matière de sécurité dans notre commune. Afin d'y répondre, les missions de la police municipale ont été redéfinies et structurées en quatre grands axes :

- La sécurité routière
- La sécurité aux abords des écoles
- La sécurité des personnes et des biens en centre-ville
- La sécurité des personnes et des biens dans les hameaux

Pour chacun d'eux, des objectifs ont été arrêtés, les actions précisées et des moyens matériels affectés (voir tableau). L'accent a été mis en particulier sur une **présence très forte sur le terrain**, en centre-ville comme dans les hameaux, et sur une police de proximité en **contact étroit avec la population**.

Parmi les innovations destinées à rapprocher la police municipale des citoyens, figurent les **patrouilles en voiture** de jour et de nuit, les **rondes à pied** dans le centre-ville, la **visite des personnes âgées** de la commune à leur domicile, la **surveillance des maisons** lors de l'absence des propriétaires (opération Sécurité vacances).

Infractions relevées, juin 2005 - mai 2006	
Type	Infractions
Stationnement	
Zone bleue	795
Non respect d'arrêté municipal	398
Passages piéton & Trottoirs	215
Places Handicapés	84
Stationnement gênant la circulation	314
Circulation	
Vitesse excessive	79
Abusif	8
Non respect de sens interdit	41
Défaut de casque	7
Défaut de ceinture	5
Utilisation de téléphone	8
Autres	58
TOTAL	2012

Organisation des activités de la police municipale

SECURITE ROUTIERE	SECURITE AUTOUR DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS DANS L'AGGLOMERATION	DANS L'AGGLOMERATION EN PERIPHERIE
<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter le stationnement au centre-ville par le respect de la zone bleue Assurer le respect des places réservées aux personnes handicapées Permettre une circulation fluide dans le centre-ville Assurer le respect du code de la route et surtout des limitations de vitesse <p>ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Sanction des infractions au stationnement : zone bleue, emplacements handicapés et arrêts minute Contrôles de vitesse en collaboration avec les forces de la gendarmerie nationale Contrôles ciblés sur des points dangereux ou signalés par des riverains Présence d'agents pour faciliter la circulation aux heures de pointe <p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 policiers municipaux équipés d'un véhicule cinémomètre (jumelles laser) Collaboration et appui des forces de gendarmerie <p>Heures d'agent hebdomadaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 18 h 00 pour l'ensemble de ces actions 6 h 30 d'action répressive par semaine pour tout le service (comprend la découverte, l'interception et la rédaction de la procédure) 10 h 00 de surveillance du réseau routier 	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité des enfants aux entrées et sorties des écoles maternelles et primaires Assurer la sécurité du ramassage scolaire du collège des Allobroges et du lycée Sainte-Marie <p>ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des stationnements et de la circulation aux abords immédiats des écoles élémentaires et maternelles par roulement Présence systématique au départ des cars de ramassage scolaire des collèges et du lycée Surveillance des comportements suspects aux abords des établissements scolaires (racket, violence, vente de stupéfiants, sécurité des enfants...) <p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence des 4 policiers municipaux Patrouilles pédestres Actions ponctuelles et ciblées de la gendarmerie <p>Heures d'agent hebdomadaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 h 00 pour l'ensemble de ces actions 	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévention et répression des actes de délinquance Recueil d'informations <p>ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Ilotage en centre-ville dans le cadre d'une police de proximité et contacts réguliers avec les commerçants Patrouilles pédestres dans l'ensemble de l'agglomération, les lieux publics et le marché Sécurisation des manifestations (foires, carnaval, etc...) Interventions sur appels ou signalements Visite périodique des personnes âgées Ecoute et accueil des victimes de délits Intervention sur certains conflits de voisinage Rappels des règles de civisme <p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 policiers municipaux équipés selon les circonstances d'armement et de gilets pare-balles Moyens informatiques et de traitement des données Téléphones portables et moyens radio Concertation et coordination avec les forces de gendarmerie <p>Heures d'agent hebdomadaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 49 h 00 pour l'ensemble de ces actions 	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévention des cambriolages Recueil d'informations Protection de l'environnement <p>ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Patrouilles automobiles et VTT dans les hameaux Surveillance des entreprises en zone industrielle Contacts avec la population et notamment les personnes âgées Verbalisation des abandons de déchets ou d'épaves, des pollutions des cours d'eau Intervention sur appel ou signalement Rappels des règles de civisme <p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 policiers municipaux équipés selon les circonstances d'armement et de gilets pare-balles Moyens informatiques et de traitement des données Téléphones portables et moyens radio Concertation et coordination avec les forces de gendarmerie <p>Heures d'agent hebdomadaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 24 h 00 pour l'ensemble de ces actions

La création d'une nouvelle gendarmerie

Les anciens bâtiments, conçus pour 8 gendarmes étaient insuffisants pour accueillir les 20 hommes de la brigade actuelle. La municipalité a fortement investi (647 000 €) afin de créer de nouveaux locaux plus vastes et mieux adaptés. Il en a résulté de meilleures conditions de travail et des personnels qui restent plus longtemps en place. Au final, davantage d'efficacité au quotidien.

Une concertation constante

En premier lieu, celle-ci prend la forme d'une **collaboration quotidienne** entre gendarmerie et police municipale, sous la forme d'échange d'informations, de concertation et d'actions communes sur le terrain.

En second lieu, **une commission de sécurité a été mise en place** dans le cadre de la convention de sécurité passée entre la municipalité et la gendarmerie.

Elle regroupe tous les intervenants dans ce domaine : gendarmerie, police municipale, pompiers, personnel municipal, élus, personnes non élues. Cette commission se réunit une fois par mois, elle examine tous les problèmes qui se posent et recherche les solutions adaptées. Regrouper ainsi toutes les personnes concernées permet de mieux comprendre les phénomènes et surtout de les traiter de manière complète et coordonnée. *Par exemple : la présence d'adolescents dans des montées d'escaliers, le soir, peut dans un premier temps être réglée par les animateurs municipaux qui dialogueront avec les jeunes. Dans un second temps, la police municipale et la gendarmerie pourront intervenir de manière répressive contre les plus récalcitrants.*

Une dimension sociale incontournable

Si l'action répressive est indispensable, elle ne saurait à elle seule être efficace. Toute politique matière de sécurité doit comporter une dimension sociale pour **prévenir les problèmes avant qu'ils ne se posent**.

Le temps inoccupé que subissent certains jeunes et le sentiment qu'ils sont délaissés par la collectivité sont des éléments favorisant la délinquance. Une action très forte a été conduite dans ce domaine par la municipalité. **Le service Jeunesse de la commune et le service des Sports** ont en charge ces interventions. Les tarifs des activités sont étudiés afin que le coût ne constitue pas un obstacle. L'objectif est **d'occuper les jeunes** tout en **menant une action éducative**.

- Les activités de l'école municipale du Sport, le centre de loisirs, les camps sportifs et de découverte durant de vacances, la possibilité de s'inscrire à l'Ecole Municipale de Musique grâce aux bourses municipales entrent dans ce domaine.
- Les infrastructures sportives comme le nouveau gymnase et le skate parc du Foron (conçu avec une association de jeunes) permettent de mettre à disposition des lieux adaptés et de favoriser la pratique de loisirs.
- L'action des animateurs municipaux complète ce dispositif dans les quartiers ou dans des structures comme le Point Information Jeunesse.

Entretenir et réhabiliter les ensembles de logements aidés

L'existence d'un habitat dégradé et la mise à l'écart de certains quartiers sont des facteurs d'exclusion, physique et morale, qui favorisent certaines dérives. En effet, comment réclamer le respect des lois à des personnes qui ont le sentiment de ne pas être respectées en raison de logements indignes. Une action forte de réhabilitation et d'entretien a également été conduite dans cette direction par la commune.

- La commune intervient aux côtés des habitants auprès des organismes d'HLM afin que les bâtiments soient correctement entretenus et que les doléances des habitants soient prises en compte. Des structures de concertation efficaces ont été créées à cet effet.
- La commune a pu obtenir que les immeubles de la cité des ILN, très dégradés, soient démolis et que les habitants soient relogés pour un loyer inchangé.

Créer des relations positives au sein des quartiers

- Pour cela, il est indispensable de reconnaître et aider les associations regroupant les habitants.
- De même, il est nécessaire d'aider les habitants à prendre en charge leur quartier. En 2006, aura lieu la première fête interquartiers, à l'initiative d'une association nouvellement créée à cet effet.

Lors des événements survenus dans les cités en novembre 2005, La Roche-sur-Foron fut une des rares villes du département où aucun incident ne s'est produit. C'est le signe que notre commune connaît une situation apaisée sur le plan social.

Chiffres sécurité des biens et des personnes (source Gendarmerie Nationale)

Délinquance globale en chute (ensemble des faits constatés par la gendarmerie)

- Chute de 37 % en 2003, la baisse au niveau national était de 16 %. Cette baisse s'est confirmée en 2004, suivie d'une légère reprise en 2005. Sur les 6 premiers mois de 2006, la tendance à la baisse a repris.
- Il convient de noter l'augmentation considérable, notamment en 2005, des faits de violence conjugale. L'accueil des victimes et l'aide qui leur est apportée ont été fortement améliorés sur le plan matériel (nouveaux locaux, appartement d'urgence) et psychologique (meilleure confidentialité) grâce au partenariat mis en place entre service sociaux, associations et gendarmerie.

Délinquance de voie publique (vols et violences commis sur la voie publique) très faible

- Baisse de 37,60 % en 2003, poursuivie en 2004. On remarque la même reprise en 2005 et une nouvelle tendance à la baisse 2006.
- Le niveau actuellement atteint constitue un plancher difficilement résorbable.
- Les violences sur la voie publique sont extrêmement rares et concernent des populations spécifiques (marginiaux, règlements de comptes entre délinquants et populations à risques).

Un excellent taux d'élucidation des infractions

- Le taux d'élucidation en 2003 était de 37,48 %. Il est passé à 60,23 % en 2004 et 41 % en 2005. Ces chiffres sont largement supérieurs à la moyenne nationale.
- En matière de violences sur la voie publique, le taux d'élucidation est de 100 %.

Augmentation des interpellations routières

- Le nombre d'infractions constatées est en augmentation en matière de sécurité routière, en raison de la recherche ciblée des infractions, notamment les excès de vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, les délits de fuite. On note une augmentation des conduites sans permis.
- **Les nuisances sonores** (essentiellement les deux roues avec pot d'échappement modifié) ont quasiment disparu. L'action conduite en 2003, 2004 et 2005 (immobilisation des véhicules dans l'enceinte de la gendarmerie, avec obligation de mise en règle avant restitution) a porté ses fruits. Elle se poursuit en 2006 avec une particularité, la gêne est d'autant plus mal supportée par la population que les faits sont rares.

Un point noir : la délinquance des 14-17 ans

- Comme sur l'ensemble du pays, la délinquance des 14-17 ans est en hausse.
- Dans ce domaine, il convient de compléter l'action répressive par des dispositions sociales et éducatives en direction des adolescents.

Opération Sécurité vacances

En cas d'absence, la police municipale assure des rondes afin de surveiller les maisons. Information et inscription auprès de la police municipale au 04 50 25 82 50 ou au bureau, rue de Silence.

Chiens dangereux : la sécurité est l'affaire de tous

La police municipale, en concertation avec la gendarmerie, procède à un recensement permanent des chiens de 1^{ère} catégorie et à un contrôle étroit de ces animaux. Elle vérifie notamment que les obligations légales, comme la stérilisation et le port de muselière sont respectés. En ville, le port de la muselière est une obligation absolue et tous les manquements constatés donnent lieu à des poursuites. Lors des signalements par la population, des enquêtes sont systématiquement effectuées. En cas de récidives multiples, le Procureur de la République est saisi et un arrêté municipal permettant l'abattage de l'animal peut être pris. A ce jour, un seul cas a justifié une menace d'euthanasie de l'animal et le propriétaire s'est engagé à museler systématiquement son chien.

Un chien de 1^{ère} catégorie peut être la cause d'accidents mortels, notamment pour les enfants. Il est du devoir de chacun de signaler tous les manquements aux règles de sécurité imposées aux propriétaires de ces animaux.

La situation financière de notre commune : principaux indicateurs

Le dernier bulletin municipal a présenté le détail du budget 2006. Les éléments ci-dessous vous permettront d'avoir une vue d'ensemble de la situation financière dans la commune avec plusieurs années de recul.

L'évolution de la dette communale par habitant

Une gestion rigoureuse et une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de réduire de manière sensible le niveau d'endettement de la commune :

	Montant de la dette par habitant		Montant de la dette par habitant
2001	1 195 €	2004	1 052 €
2002	1 101 €	2005	938 €
2003	988 €	2006	894 €

Première conséquence de cette réduction : les intérêts versés aux organismes bancaires sont en forte diminution : en 2000, 761 000 €, en 2005, 552 000 €.

Le niveau de l'investissement communal

Les investissements sont les sommes dépensées pour les équipements durables de la commune : voirie, réseaux, bâtiments, véhicules, matériel.

De 2001 à 2005, le montant total des investissements a été de 13,7 millions d'Euro.

En 2006 et 2007, seront payés les trois grands projets municipaux : le complexe sportif, le groupe scolaire et les aménagements de l'avenue de la Libération. 10 millions d'Euro d'investissement sont prévus sur ces deux années.

Sur 7 ans, 24 millions d'Euro auront été consacrés à la remise à niveau des équipements de notre ville et à la qualité de vie des Rochois.

La fiscalité locale

Sur la période 2001 à 2008, la part communale de la taxe d'habitation aura augmenté de 6,4 %, soit en moyenne moins de 1 % par an.

L'Etat, pour sa part, a revalorisé de 5,53 % les biens sur lesquels est calculé cet impôt, afin de compenser partiellement l'inflation.

Au total, la hausse municipale et la hausse décidée par l'Etat se montent à 11,93 % sur 5 ans. Dans le même temps, la hausse des prix, selon l'indice Insee, a été de 10,46 %. En valeur réelle, l'augmentation de la part municipale de la taxe d'habitation n'aura donc été que de **1,45 % sur cinq ans**.

L'excédent de gestion

Une commune doit avant tout consacrer ses revenus aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit des paiements destinés aux biens et services immédiats : salaires, assurances, eau, électricité...

Une fois ces dépenses réglées, il reste un excédent. Il est consacré au financement des dépenses d'investissement, il est en général complété par l'emprunt. En définitive, plus une commune dégage un excédent important, moins elle doit emprunter.

Grâce à une gestion efficace et rigoureuse des dépenses de fonctionnement, il a été possible d'augmenter, chaque année, le montant de l'excédent, tout en améliorant le service offert à la population (propreté, fleurissement, crédits scolaires...).

Excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

2000	1 369 000 €	2003	1 519 000 €
2001	1 493 000 €	2004	1 599 000 €
2002	1 510 000 €	2005	1 692 000 €

Résultats de l'audit des finances communales réalisé en 2005

La société DEXIA, 1^{er} organisme français de financement des collectivités locales, a réalisé en 2005 une étude approfondie des finances de la commune. Elle a conclu à une situation financière saine qui repose sur une bonne gestion (détails dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2005, disponible en Mairie et sur le site internet municipal, www.larochesurforon.fr).

Question à M. le Maire

« Pourquoi avoir remplacé la fontaine de la place de l'Hôtel de Ville ? »

Pourquoi une nouvelle fontaine

Depuis plusieurs années, des fuites avaient été constatées dans la fontaine de la place de l'Hôtel de Ville. En 2003, une réfection de l'étanchéité avait été réalisée mais, en 2005, de nouvelles fuites étaient apparues. Pour l'ensemble de l'année 2005, 3000 litres d'eau par jour ont ainsi été perdus.

Fin 2005, une étude a été commandée à un cabinet spécialisé. Le diagnostic a été le suivant :

- Une réfection complète de l'étanchéité était nécessaire, avec démolition des bassins.
- L'éclairage, défectueux, ne correspondait plus aux normes de sécurité et devait être remplacé dans tous ses éléments.
- Les pompes, en très mauvais état, ne pouvaient plus être réparées et étaient à changer.

En raison de l'intérêt esthétique de cette fontaine pour le cachet du centre-ville, il a été décidé de procéder à une réfection complète des installations, soit :

- La démolition de l'installation existante et la réalisation d'un nouveau bassin
- L'installation d'un système d'éclairage correspondant aux normes de sécurité actuelles
- L'installation d'un nouveau système de pompes

Coût et procédure budgétaire

- Les résultats de l'étude préconisant une réfection complète ont été reçus fin décembre 2005.
- Les devis ne pouvaient matériellement être réalisés à temps pour l'adoption du budget 2006, qui est arrêté au début du mois de janvier.
- Afin de pouvoir engager les travaux, il était toutefois nécessaire d'inscrire une première tranche au budget. Cela a été réalisé pour un montant de 120 000 €.
- Un appel d'offres a été lancé le 9 février 2006. Lors de la réception des réponses des entreprises, le 3 mars 2006, le montant exact des travaux a pu être arrêté à 187 000 €.
- Le complément, 67 000 €, sera voté à l'occasion du budget supplémentaire qui sera adopté le 19 juillet 2006.
- La démarche suivie est la procédure normale pour un chantier de ce type, conformément aux dispositions du code des Marchés Publics.

NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC.

Révision simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols

Parallèlement à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), Monsieur le Maire de la Roche-sur-Foron a décidé d'engager la révision simplifiée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Le Conseil Municipal, en sa séance du 17 mai 2006, a fixé les modalités de la concertation avec la population de cette révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols. Cette procédure a pour objet la reconstruction de l'établissement public de santé mentale de La Roche-sur-Foron. La totalité de l'emprise foncière est propriété du Conseil Général au lieu-dit Saint-Joseph.

Ce projet concerne les territoires de La Roche-sur-Foron et d'Amancy, pour une superficie totale de 18 hectares dont 8 à La Roche. Ce secteur est classé en zone dite d'urbanisation future (NA et NAb) au POS. Le projet de reconstruction de l'Etablissement Public de Santé Mentale vise à une meilleure adaptation des locaux aux besoins médicaux spécifiques à ce type d'établissement, avec notamment des locaux :

- Conçus pour le fonctionnement de 3 services d'hospitalisation et de consultation pour adultes, de 50 lits chacun.
- Adaptés à la mise en place de plusieurs activités intersectorielles (ergothérapie, réhabilitation psychosociale, accueil médicalisé).
- Evolutifs afin de permettre à moyen terme des hospitalisations spécialisées diverses (sous unités spécialisées : accueil type 72 heures, psycho-gériatrie...).

Dans le cadre de la révision simplifiée, il est proposé de reclasser le secteur en Zone d'Equipements Publics (UE) et en Zones Naturelle (NDe).

La spécificité de cette zone UE est d'autoriser les constructions et équipements de quelque destination que ce soit permettant l'accueil d'activités hospitalières, sanitaires et sociales.

La définition d'une zone naturelle et forestière spécifique (NDe) vise à la réalisation d'équipements légers de loisirs en lien avec l'accueil de population sur le site de l'E.P.S.M. et en lien avec les quartiers limitrophes.

Libre expression politique

Groupe majoritaire : « La Roche pour Tous »

Il y a cinq ans, la majorité municipale a été élue sur un programme précis et ambitieux qui a recueilli l'assentiment des Rochois. Notre équipe s'était donnée pour but de combler le retard de notre commune en matière d'équipements et d'apporter à la population les services dont elle avait besoin. Ces engagements ont été tenus dans tous les domaines et nous sommes même allés au-delà, avec la construction d'une nouvelle gendarmerie, d'un nouveau groupe scolaire, d'un nouveau gymnase, de l'agrandissement de l'école de Musique et de l'école Mallinjoud, de nombreux travaux de rénovation et de modernisation. Sur le plan financier enfin, notre commune est aujourd'hui dans une situation plus saine qu'en 2001.

Ces réalisations ont été possibles grâce au travail intense et efficace d'une équipe soudée, qui a su conserver intacts sa motivation et son dynamisme. Depuis cinq ans, nous avons mis un point d'honneur à respecter les engagements pris devant les Rochois et à mériter la confiance qu'ils nous ont accordée. Au cours des deux années à venir, vous pourrez compter sur le même engagement au service de notre ville et de ses habitants.

Groupe minoritaire « Votre choix, Vivre bien à La Roche »

La sécurité : Un thème sensible et d'intérêt général. Mais quelles sécurités ?

- Sécurité Routière : depuis le début du mandat on nous en parle, mais rien n'est fait, les carrefours dangereux le sont toujours, le plan de circulation n'est pas mis en place malgré un trafic de plus en plus important. Une école primaire va être construite aux Bois des Chères (10 classes : 250 à 300 élèves) le projet comprend 25 places de parking public et n'inclut aucune aire de stationnement ni de retournement pour autocars scolaires. Pour être convaincu d'une nécessité absolue il suffit de se rendre aux heures des entrées et sorties à l'école MALLINJOURD
- Sécurité des Personnes et des Biens : Désolation et surprise ! Alors que les interventions des pompiers ne font que croître, notre chef-lieu de canton qui promettait une caserne neuve durant le mandat, va semble-t-il la voir partir vers une commune périphérique. Satisfaction par contre de l'action des forces de l'ordre par leur présence sur le terrain au service de notre population, en partenariat avec notre police municipale pour laquelle il reste encore quelques tâches à redéfinir.
- Sécurité économique et vie sociale : Que penser de la désertification inéluctable des surfaces commerciales du centre-ville au profit de Banques ou d'Agences immobilières appauvrissant le tissu économique et la vie du centre bourg ? Et que penser de la densification exorbitante sans aucune politique de stationnement et d'espaces verts nécessaires pour les jeunes et nos Aînés ?

La sécurité n'est pas un intérêt individuel mais collectif qui mérite d'être débattue et nous restons à votre écoute pour toutes suggestions.

Groupe minoritaire « Ensemble décidons notre ville » :

ASSURER LA SECURITE

La sécurité et la tranquillité de vie sont des droits pour tous les citoyens. Pour nous socialistes, la sécurité est une priorité essentielle. Cette première des libertés relève principalement de la responsabilité de l'Etat qui doit mettre en œuvre une politique de fermeté contre la délinquance, une politique économique qui réussisse le plein-emploi et une politique qui affirme la priorité à l'éducation et à la formation.

Au plan local, le conseil municipal a aussi sa part de responsabilité. Nous devons agir avec plus de détermination pour maîtriser l'urbanisme. Il faut opposer aux intérêts financiers des propriétaires fonciers et des promoteurs, une volonté collective de construire un « vivre ensemble » qui passe par une moindre concentration de l'habitat et des espaces de vie et de déplacement sécurisés.

Nous devons aussi amplifier notre action éducative en bâtissant un nouveau contrat éducatif local qui mobilise tous les acteurs institutionnels et associatifs, en partant d'un diagnostic social que nous devons faire réaliser dans les plus brefs délais.

La commune ne pourra pas compenser complètement la politique négative de la Droite, mais nous devons redoubler d'efforts pour agir sur les causes de l'insécurité et des incivilités avant de réussir ensemble le changement à partir de 2007.

Marie-Cécile SIBEAUD, Jacques ENCRENAZ